L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 30 NOVEMBRE 1879. | 53me Année

DUFOUR & LIHET, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 30 NOVEMBRE 1879.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par Stern & fils, dans leurs salles d'encan, [illegible] tes, souliers et [illegible].

Par S. [illegible], sur l'Avenue St. Bernard et la Magistrats, à l'enchère [illegible] que, une vacherie.

LES ÉLECTIONS.

Deux jours seulement nous séparent de l'élection importante qui doit achever de fixer les destinées de la Louisiane pour une assez longue période. Nous n'avons pas besoin d'insister de nouveau pour engager nos lecteurs à voter pour la ratification de la Constitution, qui doit profiter aux républicains comme aux démocrates. Le candidat républicain, le juge Beattie, a cru devoir recommander à ses amis le rejet de cette Constitution, parce que s'il n'avait pas pris cette position, il n'aurait eu, en réalité, rien à dire à ses auditeurs et il n'aurait su comment expliquer sa candidature. Mais ses partisans ne sont nullement convaincus, et plusieurs journaux républicains des paroisses, entre autres le *Donaldsonville Chief* et le *Sugar Planter*, n'hésitent pas à se prononcer ouvertement en faveur de la ratification de la Constitution. Cette ratification sera prononcée, nous l'espérons, par une immense majorité.

Il en sera de même des diverses ordonnances également soumises au vote populaire. Il n'y avait de doute que pour l'ordonnance de la dette, mais quand nous avons vu les membres de la Convention qui avaient conduit le mouvement d'opposition à l'adoption de cette ordonnance, déclarer qu'ils s'y ralliaient afin de régler définitivement cette question de la dette, nous avons conservé peu d'espoir de la faire rejeter et nous n'avons pas cru nécessaire de revenir sur les raisons que nous avions fait valoir contre ce mode de règlement. Un grand nombre de démocrates, principalement en ville, persisteront néanmoins à voter contre cette ordonnance; nous pensons cependant que dans l'État elle aura la majorité.

Les candidatures démocratiques d'État, d'après les rapports que nous avons des paroisses, semblent devoir l'emporter à une grande majorité. Il ne reste donc en question que les candidatures locales.

Ainsi que nous l'avons déclaré, aucune des deux listes démocratiques n'est complètement satisfaisante, et les électeurs du parti auront à exercer leur discernement afin de choisir les meilleurs noms parmi ceux qui leur sont présentés.

Dans certains cas, la décision est facile, car il est des noms qui jouissent d'une popularité et d'une faveur marquée dans la communauté, comme ceux que nous avons déjà cités du major Léon Queyrouze, de M. Ernest Miltenberger, de M. Louis Arnauld. Il est plus difficile de faire un choix pour certains emplois, quand il s'agit de candidats également capables de remplir les fonctions. Par exemple pour le coroner, le candidat régulier est le docteur J. C. Beard, contre lequel on ne peut faire valoir aucune objection, tandis que son concurrent, le docteur Stone, est également capable. Les électeurs ont le droit d'exercer leurs préférences personnelles, mais nous pensons qu'à mérite égal, ils feront bien de voter pour le candidat régulier.

Pour la place d'avocat de district, l'organisation anti-ring propose M. Octo N. Ogden, jeune avocat de mérite, instruit et portant honorablement un nom très honorable, qui ferait certainement un excellent organe du ministère public, mais, d'un autre côté, on fait valoir les services déjà rendus par le titulaire actuel, M. J. Finney, candidat régulier qui a déjà l'expérience de l'emploi.

Pour les places de juges des Cours de ville nous avons déjà recommandé le juge Cooley candidat anti-ring. Pour les deux autres Cours, MM. Edward E. Skipwer et Wm. Voorhies, candidats réguliers, remplissent actuellement les conditions voulues pour faire de bons juges; mais nous devons reconnaître que leurs concurrents, MM. A. L. Tucker et F. D. Chrétien, sont aussi des hommes intelligents et capables; la raison de préférence doit donc être celle que nous avons indiquée.

Pour les greffiers et les constables, les candidats qui ont déjà l'expérience de leurs fonctions doivent être préférés.

En ce qui concerne la législature, nous ne pouvons que répéter les conseils déjà donnés: voter pour le candidat régulier lorsqu'il n'y a pas d'objection sérieuse contre lui, ou pour le candidat qui a le plus de chances de battre le candidat républicain.

On a vu dans nos colonnes une liste de candidatures dites des citoyens qui recommande pour le premier district représentatif M. R. H. Browne, pour le second district l'honorable M. D. Logan et l'honorable John Kennedy et pour le troisième notre confrère du *City Item*, M. F. Bigney. Ces noms empruntés à la liste anti ring sont excellents et seront préférés par un grand nombre d'électeurs aux candidats réguliers. M. Browne est un avocat distingué et estimé, M. Logan a été un des membres de la Convention qui ont le mieux soutenu les idées et M. Bigney se recommande de lui-même.

Pour la partie de la ville au-dessus de la rue du Canal, bien que la liste anti-ring ait d'excellents noms comme ceux de MM. Hampton Story, H. Stodard Howell, Henry Trémoulet, F. F. Foucher, Félix Legendre, J. V. Chaery, nous ne verrions d'autre raison de les préférer aux candidats réguliers que s'il était démontré qu'ils ont plus de chances de battre les candidats républicains. Sur la liste régulière nous trouvons les noms de MM. Jos. Baker, A. Estopinal, John F. Poliock, J. Numa Augustin, Edwin Harris, du juge D. S. Bryon, de MM. A. Habeuin, Octave Morel, J. B. Buchanan, J. A. Letten, Théodore Rouchard, qui, à divers titres, se recommandent à la confiance des électeurs.

C'est aux citoyens éminents de chaque district sénatorial et représentatif, à guider les choix de leurs concitoyens, car, nous n'avons pas les données nécessaires pour offrir un conseil absolu en ce qui concerne chaque candidature, [illegible] convenable, qui [illegible]. Ce qu'il faut [illegible] passer des républi[illegible] suffisante entre les [illegible]urs.

Grand assortiment de chapeaux pour hommes et enfants au magasin du Robert E. Lee.

Le remède le plus efficace pour les maladies de la vessie et pour les maux de reins est le Malakoff Bitters.

15 20 et 25 cents pour souliers de bébés, à l'Étoile Rouge.

Porcelaine—Faïences et verreries d'art. [illegible]

Ouvrier [illegible].—On demande un ouvrier [illegible] de première classe rue du Canal [illegible].

La réception de M. H. Martin à l'Académie française.

Nous publions dans le supplément de l'*Abeille*, une partie du discours de M. Emile Ollivier que l'Académie a refusé d'entendre. C'était la réponse au discours de M. Henri Martin, dont le texte nous arrive trop tard pour que nous publiions en détail les extraits dans ce numéro. Voici en quels termes le *Courrier du Soir* rend compte de la réception de M. Henri Martin, qui a eu lieu le 13 novembre:

La réception si longtemps ajournée de M. Henri Martin, nommé membre de l'Académie française, en remplacement de M. Thiers, a eu lieu jeudi à une heure.

On connaît les phases diverses qui avaient motivé cet ajournement. C'est M. Xavier Marmier qui a répondu au discours de M. Henri Martin, à la place de M. Emile Ollivier, primitivement désigné par l'Académie.

Comme on devait s'y attendre, il y avait chambrée complète pour assister à cette solennité si suivie. Beaucoup de notabilités du monde, mais plus encore de notabilités politiques, appartenant au nombre des amis du nouvel élu; nous citerons MM. Martel, président du Sénat, Calmon, Barthélemy Saint-Hilaire, Léon Say, de l'Institut, Carnot, etc.

Mme Thiers avait pris place dans la tribune Bossuet; Mlle Dosne et le général Charlemagne se trouvaient dans la tribune de famille.

A une heure précise, M. Henri Martin, accompagné de ses deux parrains, MM. Mignet et Legouvé, est entré dans la salle des séances, et est allé s'asseoir en face du petit bureau qui lui était réservé, où il a prononcé son discours.

M. Xavier Marmier lui a répondu.

Une nouvelle candidature.—Nous apprenons que dans la liste des candidatures démocratiques régulières, le nom de M. Frank Brewer, comme l'un des représentants du sixième ward, a été retiré et remplacé par celui de M. R. N. Ogden, qui a déjà été sénateur et dont le talent oratoire et les capacités sont bien connues. Il a pris part à la campagne dans les paroisses.

Théâtre de l'Opéra.

Nos lecteurs trouveront à la troisième page notre revue pour la première semaine d'opéra. La seconde semaine ne sera pas moins brillante que la première. Voici les spectacles déjà annoncés:

Ce soir, dimanche *La Traviata*, avec Mlle Lablanche, MM. Lazzarini et Gottschalk; les prix des places pour le dimanche sont d'une piastre et demie.

Demain, lundi, *Lucrèce Borgia*, chantée par Mmes Singer et de Belocca, et MM. Lazzarini et Castelmary.

Mardi: *Martha*, avec Mmes Lablanche, de Belocca et MM. Lazzarini et Gottschalk. Jeudi: un *Bal masqué*, et samedi: la première d'*Aïda*, dont nous reparlerons.

Hier en matinée, on a donné la seconde représentation du *Trouvère*, devant une salle bien garnie. Mlle Singer ayant eu la fièvre dans la nuit et étant enrouée et dans l'impossibilité de chanter, le rôle de Léonore a été interprété par Mlle Ida Valerga, qui y a déployé des qualités sérieuses comme chanteuse et comme actrice et qui a su se faire fréquemment applaudir.

Mlle de Belocca était beaucoup mieux en voix que le premier soir, et son succès a été plus grand. Elle a chanté et joué en artiste de talent. Nous lui renouvelons nos compliments ainsi qu'au baryton Storti.

Le public a fait connaissance avec le ténor Baldanza chargé du rôle de Manrique. Cet artiste est un chanteur de mérite et il possède une belle voix, d'une assez grande puissance, dont il se sert avec habileté. Il a obtenu un véritable succès, et le public lui a fait bisser son air de bravoure du troisième acte.

Un trio de ténors chantant bien et ayant tous trois de jolies voix, voilà certes une chose rare dans une même compagnie. Aussi félicitons-nous M. Strakosch d'avoir su réunir ces trois "rara avis."

Nous ne pouvons consacrer que quelques lignes à la belle représentation de *Faust*, qui a été donnée hier soir devant une salle comble comme elle l'était le jour de l'ouverture. L'ensemble a été très bon, les choeurs, ont, sauf peut-être celui de la Kermesse, admirablement marché; celui des soldats au troisième acte particulièrement. Mlle Lablanche a fait une très poétique Marguerite et nous la complimenterons surtout sur le duo d'amour du jardin. M. Lazzarini a interprété le rôle de *Faust* en chanteur de talent qui a une jolie voix à son service. M. Castelmary nous a fait revoir le Méphistophélès original et sarcastique dont le souvenir nous était resté; sa chanson du veau d'or et sa sérénade ont eu un grand succès.

M. Gottschalk, remis de son rhume, a chanté avec talent le rôle de Valentin. Enfin, nous avons admiré la jolie voix de Mlle Ricci, une débutante. Deux danseuses, Mlles Paglieri et Blumenberg ont fait leur apparition dans le ballet de la Kermesse et ont contribué à donner du relief à cet acte.

Nous ne dirons pas que tout a été parfait, car il y aurait bien quelques petites critiques à glisser dans les éloges, mais l'heure et le temps nous manquent pour une appréciation plus détaillée.

Grand Opera House.—Il y avait encore beaucoup de monde hier soir à ce théâtre pour assister à la seconde représentation des "Danicheff" et pour entendre pour la dernière fois les artistes de la troupe de Collier.

Le rôle d'Assop, le serf, convient particulièrement à M. James; aussi en a-t-il tiré un très bon parti, en interprétant habilement ce rôle difficile. Mme Walcott a parfaitement rendu le rôle de la Princesse Lydia; c'est une artiste de talent qui a su dès le premier soir conquérir les sympathies du public. La réputation dont elle jouit au Nord n'est certainement pas usurpée, et nous croyons que ceux qui ont suivi le cours des représentations partagent notre avis.

On nous annonce pour ce soir les débuts de M. et Mme Florence dans la jolie comédie américaine intitulée "The Mighty Dollar", comédie qui depuis deux ans fait les délices des habitants des villes du Nord et de l'Ouest.

Académie de Musique—Nouveau programme ce soir, et la première représentation de "Si Slocum," drame amusant et saisissant en quatre actes sur les moeurs domestiques et la vie de frontière. Les deux principaux acteurs sont Frank Frayne et Mlle Annie Ward Tiffany. Le premier est bien connu comme l'artiste à sensation de ce siècle, et comme le premier tireur du monde, car son adresse est prodigieuse. Mlle Annie Ward Tiffany est une belle femme, une actrice de talent, d'un rare mérite et possédant un grand pouvoir de fascination. Mlle Tiffany passe pour être la reine de la jeunesse dorée et féminine d'Amérique.

Dans le second acte de "Si Slocum," on voit le lointain-ouest, des scènes où la loi de Lynch joue un rôle, la fuite de Jerry Blackburn échappant à grand-peine aux exécuteurs, une interruption de vente de terre par l'arrivée de "Si Slocum," et le trait d'un chien fidèle qui sauve la vie de son maître. C'est dans le 4me acte que M. Frayne introduit plusieurs des coups qui ont rendu son nom fameux dans les deux mondes. Beaucoup de péripéties, de surprises dans la pièce qui, au bout du compte, a un heureux dénouement.

"Si Slocum" va nécessairement faire fureur à l'Académie de Musique, et la salle sera trop petite pour contenir tous les curieux qui se présenteront aux portes. Un conseil que, ce qu'il y a de mieux à faire c'est d'aller retenir sa place le matin au bureau de location.

Le Cirque de Cole.—Il y avait eu tant de demandes adressées à la direction pour en obtenir une prolongation de séjour que M. W. Coles a consenti à rester 24 heures de plus. En conséquence, il y aura ce soir encore une exhibition qui sera la dernière, mais il n'y aura pas de matinée. Ainsi, le Cirque a tenu toutes ses promesses, et au delà puisque le public de la Nouvelle-Orléans aura une soirée de plus que le nombre annoncé d'avance.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie et les exercices commenceront à 7 heures et demie. Les animaux seront exposés de 6 heures et demie à 8. Quant à la troupe, elle partira cette nuit un peu avant 1 heure du matin, et donnera ses exercices à Jackson, Miss., demain lundi à 1 heure de relevée. Les artistes et employés attachés au Cirque voyagent dans leurs propres wagons qui sont au nombre de 32.—Deux chars dortoirs pour les artistes; deux pour les hommes de service; 14 chars plats pour les tentes, les poteaux, et 14 autres chars pour les bagages, les malles, etc., etc.

On voit combien [illegible] que doit couter une telle entreprise dont le succès dépend du temps en grande partie. Si la semaine que le Cirque de Cole a passée ici eut été pluvieuse, les recettes, qui ont été [illegible], auraient été [illegible] des trois quarts et les frais de la campagne eut été doublés. Nous souhaitons vivement pour M. Cole, qui est un homme très courtois et très rond en affaires, qu'il ne paye pas trop cher à Jackson ou à Memphis les splendides matinées et les magnifiques soirées dont il a été favorisé à la Nlle-Orléans.

Le Malakoff Bitters guérit [illegible] les fièvres en général et d'autres désordres intérieurs.

Malles de voyage de toutes grandeurs et à tout prix, à l'Étoile Rouge.

Pittsburg, Anthracite et Cannel, charbon anglais à bas prix chez Hy. J. Montague.

—Les nombreux amis de M. George L. Green, agent du Louisville and Great Southern Railroad à la Nlle-Orléans, apprendront avec plaisir son retour dans notre ville après une absence de quelques semaines. Sa présence ici est indispensable aux intérêts de la compagnie qu'il représente. Connu et estimé de tout le monde, affable et obligeant, d'une courtoisie qui ne se dément jamais, il possède toutes les qualités requises pour maintenir et accroître la popularité du chemin de fer qui a eu la bonne fortune de s'assurer ses services.

Cartouches.—M. J. Saget, armurier, rue de Chartres 98, annonce aujourd'hui dans nos annonces qu'il vient de recevoir un troisième envoi de sa fabrique d'Europe et qu'il a à vendre un grand assortiment de cartouches de la marque Eley Bros de Londres. Ces cartouches sont donc nouvelles et infaillibles, et les amateurs feront bien de se hâter de faire leur choix s'ils tiennent à avoir des munitions garanties.

Malakoff Bitters.—Nous avons recommandé souvent [illegible] des "Bitters" qui est à coup sûr beaucoup de qualités et de mérites et qui procurent autant d'agrément au palais que de satisfaction à l'estomac, mais nous avouons franchement que, lorsque nous dégustons un petit verre des "Malakoff Bitters," nous nous sentons disposés à dire qu'on y trouve quelque chose de plus savoureux, de plus limpide et de plus pénétrant, et qu'on en est réconforté tout de suite. Pour nous les Malakoff Bitters sont excellents et souverainement toniques, et c'est pour cela que nous prenons la liberté de les signaler à l'attention et à l'estime de nos lecteurs.

Dentiste.—Un de nos plus habiles dentistes est M. Joseph C. Sierra, rue Dauphine 191, entre les rues Ste Anne et Dumaine. Nous engageons ceux qui souffrent de leurs dents à avoir recours à ses soins. Ils auront lieu de s'en féliciter.

Chapeaux élégants à bon marché au magasin du Robt. E. Lee, coin des rues Canal et Bourbon.

Le Malakoff Bitters est un excellent antibilaire.

Ne cherchez plus. C'est ce que vous disent les bons conseillers quand vous vous creusez le cerveau pour savoir où vous chausser [illegible] vous disent immédiatement: allez à l'Étoile Rouge.

"Le Sirop Pectoral aux navets Indiens de Laplace" est un remède souverain contre les inflammations des voies respiratoires.

Si vous voulez un bon piano, adressez-vous à Werlein, 135 Canal. Ne prêtez pas l'oreille à ce que l'on pourrait vous dire au-dehors, mais allez voir par vos propres yeux. Les affaires de M. Werlein ont doublé depuis un an. Il vous donnera pleine satisfaction. Vous trouverez chez lui des pianos de Chickering, de Mathushek, de Hale, de Pleyel, etc., ainsi que des pianos d'occasion. On échange aussi. Les prix sont bas et les conditions de paiement faciles et libérales.

Cigares de la Havane.—Nous recommandons aux amateurs de cigares de la Havane, l'annonce de la maison S. Hernsheim & Bro., rue des Magasins Nos 26 et 30, et rue Gravier Nos 85 et 87. Cette grande maison d'importation vient de recevoir de nouvelles consignations de cigares de la Havane, parmi lesquels les produits de la marque royale "Des Guinées de la Manche" que tous les connaisseurs ont déclarés excellents, et dont le débit est toujours fort rapide. A propos de cette maison [illegible], nous [illegible] informé qu'elle vient de louer le grand magasin à quatre étages, qui occupe [illegible] Nos 67, 69, 71 et qui traverse tout l'îlot jusqu'à la rue Foucher. Elle compte y transférer son ancienne et populaire fabrique aujourd'hui rue Peters. Cette fabrique sera établie sur une échelle immense, à un prix inconnu en cette ville. Avec un esprit d'entreprise aussi énergique et aussi caractérisé, et avec la sagacité qui accompagne toutes ses opérations, la maison Hernsheim & Bro. aura certainement tout le succès auquel ses efforts lui donnent droit.

Coiffez-vous élégamment et à bon marché à la chapellerie Robt. E. Lee.

Billet gagnant.—M. R. B. Lhoste, de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, certifie qu'ayant eu en collection, pour le compte de C. A. [illegible], de Denver, Colorado, la moitié du billet 54,855, qui avait coûté une piastre au bureau de la compagnie à la Nouvelle-Orléans, et qui a gagné le second gros lot de dix mille piastres au tirage de la loterie de la Louisiane du 11 novembre 1879; le montant en a été promptement payé à la Banque du Canal sur un check délivré immédiatement au bureau de la compagnie.

Aux mêmes prix.—Le public apprendra avec plaisir que, nonobstant la hausse qui a eu lieu pour les marchandises sèches en Europe et en Amérique, la maison E. H. Adams & Bro., rue des Magasins No 504, n'a pas changé ses prix, et qu'elle offre toujours ses beaux articles aux mêmes conditions qu'à l'époque la plus décourageante de la baisse. Le stock de la maison Adams est immense, très riche et tout à fait nouveau, [illegible] la saison.

Gombo Févi.—MM. G. W. Dunbar's Sons, auxquels l'art de préparer les conserves doit beaucoup, viennent d'ajouter à leurs manufactures, le "Gombo Févi" qu'ils sont parvenus à conserver d'une manière parfaite dans des boîtes de ferblanc. Pour les Louisianais, le Gombo Févi est un besoin de tout et ils le regrettent fort quand ils sont dans les pays étrangers. Dorénavant, ils n'en seront pas privés, grâce au procédé Dunbar, qui ne peut manquer d'avoir grand succès. Ce Gombo se vend chez tous les grocers.

Chasseurs, épargnez votre santé, ne vous mouillez pas les pieds quand il y a des bottes en caoutchouc de toutes grandeurs à l'Étoile Rouge.

Nattes.—L'importante maison de commerce J. A. Braselman, rue des Magasins, 586, annonce dans les colonnes de l'Abeille de ce jour, avoir en vente une variété des plus grandes de nattes de fantaisie, blanches, à raies et à carreaux provenant de ventes à l'enchère publique à New-York. Cette maison, en prévision d'une brillante saison d'affaires, a également reçu un immense assortiment de jouets de tous genres propres comme cadeaux de Noël. Une visite au 586 de la rue Magasin fournira l'occasion d'y conclure des emplettes avantageuses, et procurera en même temps, une agréable récréation.

Bottes blanches, pour mariages, à l'Étoile Rouge.

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Il dégage l'estomac des coliques, règle les intestins, guérit la dysenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.—Nlle-Orléans, 29 novembre 1879.—A une réunion du Bureau de Direction de cette Compagnie, il a été résolu de payer le LUNDI, 1er décembre, un dividende semi-annuel de cinq pour cent aux actionnaires.
30 nov 7f G. W. NOTT, Secrétaire.

REMERCIEMENTS.—Le soussigné offre ses bien sincères remerciements au capitaine Boisblanc, à M. Kennedy, [illegible], au [illegible] O'Rourke et à ses pompes, ainsi qu'au département d'incendie en général, pour les prompts secours qu'ils lui ont portés lors de l'incendie qui a eu lieu chez lui vendredi soir.
30 nov—1f JACQUES LEVY, 45 rue St-Pierre.

Cultes Évangéliques en Langue Française.
TOUS les DIMANCHES à [illegible], Temple de [illegible], rue de l'Esplanade No 3 [illegible]. [illegible] L. [illegible]

Mariés, [illegible], le 22 novembre 1879, à l'église [illegible], par le Rév. Père H. Tumoine, ALFRED LOUIS GAUDIN, à Mademoiselle EULALIE JOHANNA BABAD, tous deux de cette ville.
Pas de parts.
Les journaux d'Angleterre, France, sont priés de reproduire.

Mariés, samedi, 22 novembre, à l'église [illegible], par le Rév. Père H. Thauvin, M. T. ERNEST CARRIÈRE à Mlle JOSÉPHINE E. LEMARIÉ, tous de cette ville.
Pas de cartes.

Décédé hier matin, à huit heures moins 20 minutes, à l'âge de 21 ans et 8 mois, EDOUARD T. GEX, natif de la paroisse St-Jacques, Lne. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son frère L. M. Gex et ceux de la famille Demoruelle, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures. Le corps est exposé à sa dernière résidence, encoignure Villeré et Dumaine.

Décédé, samedi matin, 29 novembre 1879, à midi moins un quart, GERMAIN VINCENT, âgé de quarante-quatre ans, fils de feu Wm. F. Vincent.
Les amis et connaissances des familles Vincent et Renshaw sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à trois heures. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence, rue du Camp, No 414.

Décédée hier soir, à dix heures et demie, à l'âge de 65 ans, Dame veuve CARLOS REGGIO, née d'Alcorn, native de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à [illegible] heures, de la rue Dauphine, entre André et Bienville.
De la part de ses enfants.

NÉCROLOGIE.

ALICE BRULÉE, décédée le 9 Octobre 1879.
Alice, cher ange, la cruelle mort, sans pitié pour les larmes d'une mère éplorée, t'a arrachée de nos bras. Le douloureux souvenir nous laisse encore de ton long et douloureux martyre, de ta triste agonie à laquelle a assisté ta mère, [illegible]. Dieu [illegible] t'a rappelée à lui.
Que sa volonté soit faite!
Mais du haut des cieux d'où ta voix [illegible] prie le Tout Puissant d'épargner ta [illegible] soeur, compagne de tes premiers jeux, qui dans sa douleur demande à Dieu de la rappeler aussi à lui. A genoux près de ton tombeau elle t'appelle, et comprend enfin que tout est fini, que ta voix ne répondra plus [illegible].
Par pitié pour ta mère, demande à l'Être divin de chasser du coeur de ta malheureuse soeur [illegible] pour l'enfant qui lui reste.
Repose en paix!

ASSOCIATION DES LAITIERS.
Une assemblée [illegible] des marchands de lait [illegible] aura lieu au local habituel, coin Dryades et Peyras, LUNDI SOIR, 1er décembre, à 7 1/2 heures. La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du Président, JOHN F. KREMER.
PAUL E. V[illegible], secrétaire.
30nov—1f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
AVIS D'ÉLECTION.
MM. les Sociétaires sont notifiés que l'élection annuelle aura lieu à l'Asile DIMANCHE PROCHAIN, 30 courant, de [illegible] midi à [illegible]. Après l'assemblée, il sera procédé au dépouillement des votes.
Par ordre du Président, J. SCHWEITZER.
Le Secrétaire, L. Spron. 23nov—2f

[illegible] Anniversaire —DE— L'Association de Bienfaisance Mutuelle du PELICAN.

Les Dames et les Membres [illegible] sont invités à [illegible] Dimanche 30 du courant, à 1 heure [illegible], pour participer à la célébration de notre 13me anniversaire.

ROUTE.
Bienville, Chartres, Canal, Remparts, Orléans, Bourgogne, Dumaine, Remparts, Esplanade, St Claude, Columbus, Remparts, Champs-Elysées, Levée, Esplanade, Marigny, Hôpital, Bourbon, Ursulines, Royale, St Louis, Levée, Conti, Chartres, Canal, St Charles, Place Lafayette et Salle des Odd Fellows Hall.
CHAS. T. SONIAT, Grand Maréchal.
Pour copie conforme: A. L. TISSOT, Président.
H. [illegible], Secrétaire. 30nov—2f

Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson.—Les officiers et membres [illegible] sont priés et requis de se réunir au local habituel de cette association, No. 526 rue Camp, à 1 heure P. M. le 30 novembre 1879, pour assister à la célébration du 10ème anniversaire de sa fondation. Les articles de la Constitution Nos. 26 et 27 ainsi que le terme d'occasion seront de rigueur.
Le départ aura lieu à 2 heures précises de l'asile.
Par ordre du président et conseil,
J. M. DESHAUTREAUX,
21 nov—au 30. Secrétaire.

NATTES

Viennent d'être reçues de vente d'encan de New York:
500 rouleaux de NATTES blanches et en couleur, à bien bas prix.
Nattes de fantaisie à raies et à carreaux, en dessins choisis, à 25 cts.
Nattes blanches [illegible] pour tables et planchers, Drop Crumb, Rugs et
Stores de Fenêtres.
Une grande variété de
Marchandises de fantaisie et de Jouets Japonais,
pour cadeaux de Noël à très bas prix.
J. A. BRASELMAN,
586 rue des Magasins.
30 nov..1f

Au Public.
Nouvelle Orléans, 24 novembre 1879.
Le soussigné certifie qu'il a [illegible] collection, pour compte de C. A. [illegible], Denver, Colorado, par l'entremise de la 1st National Bank, Denver, Col, la moitié du billet No 54,855, à numéros simples, Classe L, dans la "Louisiana State Lottery," qui a gagné le second Gros Lot de Dix Mille Piastres, le mardi, 11 novembre, 1879. Le dit billet a coûté la somme d'un dollar au bureau de la Compagnie à la Nlle-Orléans, Lo., et le montant en a été promptement payé par un chèque sur la Banque du Canal sur présentation du billet au bureau de la compagnie.
Nom: R. B. LHOSTE, exchange and
Résidence: discount clerk, Louisiana National Bank, Nouvelle Orléans, Lne.
30nov—1fPP

Département des Finances,
Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 30 novembre 1879.
TAXES DE VILLE DE 1879.
Le soussigné engage les contribuables à profiter de l'occasion qui leur est offerte de payer leurs taxes sans frais, dans les délais fixés. Ils pourront s'acquitter soit à l'Hôtel de Ville ou au bureau du shérif.
ALF. H. ISAACSON,
30nov—1f Administrateur des Finances.

Ouvrier [illegible].
UN ouvrier [illegible] trouvera tout de suite un emploi permanent chez M. J. JANE, rue du Canal 16[illegible].
30 nov—2f

Demande de Couturières.
PLUSIEURS bonnes ouvrières trouveront de l'ouvrage en s'adressant de suite au No 144 rue des Ursulines, près Remparts. On a aussi besoin d'une apprentie. 30 nov..1f

Demande d'emploi.
UN CUISINIER PATISSIER GLACIER FRANÇAIS, arrivé récemment de Paris, désire avoir un emploi soit dans une famille, un hôtel ou un restaurant, ou à bord d'un navire. Bonnes références. S'adresser ou écrire au bureau du journal, aux initiales LOUIS G.
30 nov—6f

On a besoin
IMMÉDIATEMENT de deux premières [illegible] dans une maison de modes. S'adresser à Mme LIBERMAN, No 560 rue du Canal. 30 nov. 1f

MALGRÉ LE "BOOM"
NOUS VENDONS ENCORE NOTRE MAGNIFIQUE STOCK DE MARCHANDISES IMPORTÉES ET DU PAYS
A des prix qui [illegible] avec la diminution des temps.
Et nous continuerons à le faire jusqu'à la fin du mois. Notre assortiment est sans égal [illegible], et comme il a été entièrement acheté avant la hausse qui s'est déclarée en Europe et en Amérique, nous sommes en mesure de vendre au-dessous des prix de gros courants. [illegible] pour Dolmans, Sacs, Châles, Couvertures, Étoffes à Robes, Étoffes pour pantalons, Flannelles, Rubans, Corsets, Bas, etc., etc.
E. H. ADAMS & BRO.,
504 [illegible] Rue Magazine [illegible] 504
30 nov—2Dim deux portes au-dessus de St. Andrew Street.

Grands Bargains
EN
Étoffes pour Robes
—CHEZ—
DANZIGER.
[illegible] à 10 cts [illegible] 12 1/2 [illegible]

La saison étant en retard, et nos marchandises pour Robes ne s'étant pas écoulées aussi vite que nous le désirions, nous avons [illegible] même.
Toutes ces marchandises sont [illegible] et les Dames ne [illegible] pas négliger cette occasion.

[illegible] MANTEAUX ET DOLMANS
La semaine passée nous a [illegible] pour une grande vente [illegible] département. Nous offrons [illegible] LUNDI [illegible]

MANTEAUX —ET— DOLMANS
[illegible]
300 Manteaux drap [illegible] 5.50, 8.10, 8.12 et 8.15.
200 Manteaux très fins de 8.15 à 8.30.
Venant d'ouvrir à [illegible] Dolmans [illegible] 2.50, 4 et 5.
[illegible] d'enfants [illegible] 2.50, 4 et 6.

COSTUMES et ROBES CONFECTIONS.
Notre salon de Confection a encore prouvé la [illegible]. Nos ordres ont été exécutés avec [illegible] satisfaction [illegible].

Ayant besoin d'une grande quantité de [illegible] Passementeries, Garnitures [illegible]
25 cartons Rubans [illegible] 25 cts valant 60cts.
10 cartons Rubans [illegible] 50 cts.
[illegible] Rubans larges [illegible] 50 cts.
200 cartons Rubans satin, toutes les nuances.
50,000
De Dentelles, Cravates de dentelle, en soie, Cols et Manchettes, Parfumerie, Ruches, Éventails, Mouchoirs et Bonneterie.
Corsets à 50 cts et au-dessus.
25 caisses nouvelles indiennes à 4 1/2 et 5 c.
Tous nos Cotons blancs et écrus aux anciens prix, malgré la hausse.
[illegible]
Molleton blanc et écru à 7, 8, 10 et 12 1/2 cts.
Kentucky Jeans à 10, 12 1/2 et 15 cts.
[illegible] Flanelles blanches à 12 1/2, 15, 20 et [illegible]
[illegible] Mérinos à 30 cts.

COUVERTES DE LAINE et COURTEPOINTES [illegible].
Courtepointes [illegible] à 75 cts et au-dessus.
Nos Couvertures de laine se vendent à 25 0/0 pour cent meilleur marché que la semaine dernière.

LINGERIE DE DESSOUS POUR DAMES ET ENFANTS.
Jupons pour dames, bonne qualité, à 25 cts.
Chemises pour dames à 25 cts.
Caleçons pour dames à 40 cts.
Robes de baptême pour enfants.
Un grand assortiment de lingerie fine.
[illegible]
Rideaux de dentelle en grande variété.
Le plus grand assortiment de BAS couleur pour Dames, Messieurs et Enfants qu'il y ait en ville.
Un nouvel assortiment de SOIE et SATINS [illegible]

SOIERIES, SATINS et VELOURS.
Velours de soie—couleur et noir.
Soie noire, gros grain, à 60, 75, 85 cts et $1.
[illegible] à $1 25 et $1 50.
[illegible] à $1 75 [illegible]
Bouclés à garniture à 75 et 85 cts.

GANTS DE PEAU.
[illegible] 2 boutons [illegible] 25 cts [illegible] 3 boutons [illegible] opéra à 40 cts, 6 boutons opéra à 75 cts.
Un grand assortiment de gants de peau de Harris.
Térincasses couleurs, Argentés et dis.
DANZIGER,
182 rue du CANAL.
30nov—

St. Bernard Steam [illegible] Fire Company No. 1.—ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE ET TRIMESTRIELLE—LUNDI 1er décembre 1879, à 7 heures précises du soir. Règlement des comptes [illegible].
Par ordre de J. E. AUGUSTIN,
Wm. Le Monnier, Président.
Secrétaire. 28 nov—2t

Mme OLYMPE

[illegible] Rue du Canal [illegible] 144
Reçoit par les [illegible] Nuremberg [illegible]
CHAPEAUX;
COSTUMES DE CACHEMIRE DES INDES;
[illegible]
FLEURS, BIJOUTERIE, LINGERIE, ETC.
choisi par elle pendant son séjour annuel en Europe.
23nov..1m..D.Me.J

Liste des lettres étrangères [illegible] au Bureau de la Poste le Dimanche 30 novembre 1879.
OUVERT LE DIMANCHE DE 9 À 11 HEURES DU MATIN.
[illegible]

Mme GOILARD

66 RUE ROYALE,
A l'honneur d'informer ses clientes et les dames en général, qu'elle vient de recevoir par les vapeurs Teutonia et Nurnberg, un bel assortiment de marchandises, telles que:
CHAPEAUX MODÈLES,
venant des premières maisons de Paris.
Robes,
Confections,
Lingerie et
Articles de Fantaisie.
Toutes les commandes pour robes seront exécutées avec soin et à des prix modérés.
16 nov—1m..D..M..J

ROBT. E. LEE,

HAT STORE,
Coin des rues CANAL et BOURBON.
28 nov—1m[illegible]

Grande Attraction!
CHEZ SULLIVAN & BULGER, 61 Camp, que [illegible] vendant à meilleur marché que [illegible] partie dans le Sud des Appareils à Gaz et des Ouvrages en fonte. Ils exécutent également [illegible] travaux qui tiennent à leur métier de plombiers [illegible] appareils à gaz [illegible].
12nov—1m

Cadeaux pour les Jours de Fête.
Southern Importation and Manufacturing Co.,
DE
PIPES EN ÉCUME DE MER, EN RACINE DE BRUYÈRE (Gaponaise), EN PORCELAINE ET EN TERRE CUITE.
ASSORTIMENT GÉNÉRAL DE
Articles pour fumeurs, tabacs, cigarettes, cigares de la Havane et du pays.
66.....RUE DU CANAL.....66
CETTE Compagnie [illegible] sous la direction de [illegible] HERMANN ISAAC [illegible]
26 nov—1m

RESTAURANT ANTOINE.
Nos 65, 67 et 69 rue St-Louis,
Entre Royale et Bourbon.
MME Veuve J. Alciatore a l'honneur de prévenir ses nombreux clients et messieurs les voyageurs qu'elle vient de remettre le restaurant [illegible]
30nov—

GANTS DE PEAU!
GANTS DE PEAU!
Le plus grand Bargain de la SAISON.
AU détail, je ne vendrai pas plus de six paires de GANTS en même temps.
4,000 PAIRES
GANTS DE PEAU à deux boutons, première qualité, [illegible]
1000 paires à [illegible], 65 cts la paire.
2000 paires à quatre boutons, à $1 la paire.
1500 paires à six boutons, $1.50 la paire.
LE LOT DES GANTS À DEUX BOUTONS comprend les couleurs les plus [illegible] et chaque paire est garantie.
Assortiment complet de Gants de peau de daim, castor et chien, de qualités supérieures, pour messieurs.
—AUSSI—
Un vaste assortiment de Gants de peau pour enfants.

KREEGER,

149, rue du Canal.
15 nov—1m.

MODES PARISIENNES,
Mme Emery,
14.....RUE DE CHARTRES.....14
[illegible] NOUVEAUTÉS et CHAPEAUX [illegible]
FORMES DE CHAPEAUX,
COIFFURES,
PLUMES, ETC.
[illegible] de Paris [illegible]
3nov—1m

TAPIS. TAPIS.
ELKIN & CO.,
100 - - rue du Canal - - 100
Font de larges additions à leur stock d'Axminster, Moquettes, Bruxelles, dans de nouveaux et élégants styles avec des bordures convenables.
TAPIS
de chanvre, de foyer, descente de lit, Smyrne, Wilton, Axminster [illegible]
Nattes de coco et napier, stores de fenêtre et rideaux
EN GRANDE VARIÉTÉ.
28 sept—3m PP

AU BON MARCHE
92 & 94 Royal Street.
COME TO US FOR BARGAINS. Just received by express, Derby Hats, straw and felt, 25c. to $1. Birds, all sizes and colours, 25c. to 50c. Wings, beautiful, 5c. to 20c. Plush and Velvet Hats, all the new styles at given away prices. 23 nov—1m

J. MORICE,
Médecin-Vétérinaire,
De l'École de Lyon, (France).
Ex-Vétérinaire Militaire.
5nov—1m No 216 CANAL STREET.

SIROP PECTORAL
AUX NAVETS INDIENS.

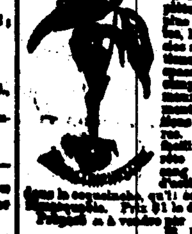

Le Sirop pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes les plus opiniâtres, les bronchites, les catarrhes, les phthisies au début, les enflures, les oppressions, les spasmes nerveux qui accompagnent les quintes, les maux de gorge et généralement toutes les inflammations des voies respiratoires. Il procure le calme, facilite l'expectoration, arrête les crachements de sang, et calme les accès d'asthme. Il convient aussi dans la coqueluche, qu'il soulage [illegible]. Prix $1 la bouteille.
Préparé et à vendre par
E. LAPLACE, pharmacien,
22 et 24 rue des Champs-Élysées, [illegible] et dans les principales pharmacies [illegible]
5 oct—3m

Perdu,
[illegible] Vendredi matin, un chien [illegible]; celui qui [illegible] 186 rue St Claude, recevra une récompense [illegible].

CORRESPONDANCE.

Victoria, 12 juillet 1879.
A Monsieur A. Durieu.
Monsieur,
Lors de mon voyage dans votre ville, j'ai acheté une paire de vos BLACK CROOKS et je dois dire que je n'ai jamais acheté un soulier qui m'ait donné autant de satisfaction.
Respectueusement,
H. B. TYLOR.

Nouvelle Orléans, 20 octobre 1879.
Monsieur A. Durieu, propriétaire de l'Étoile Rouge.
Monsieur,
D'après votre recommandation j'ai acheté une paire de BLACK CROOKS pour mon garçon, et depuis quatre mois il les porte tous les jours. Je me fais un plaisir de vous adresser ces quelques lignes afin que vous puissiez convaincre les incrédules.
Recevez mes salutations.
JOSEPH B. BERNARD.

Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1879.
Monsieur Arthur Durieu.
Il y a six mois que je porte une paire de vos BLACK CROOKS, et ils sont encore très-bons.
Tout à vous,
AMEDÉE BIRON.

Atlanta, 2 octobre 1879.
Monsieur Durieu, à l'Étoile Rouge.
Monsieur,
Au mois de mars dernier je visitai votre ville, et ayant entendu parler de vos BLACK CROOKS j'en achetai une paire, je les ai essayés et selon leur apparence, je dois qu'ils me durent jusqu'à l'été prochain.
Je vous salue,
ERNEST MITCHELL.

Woodville, Miss. 30 octobre 1879.
Au propriétaire de l'Étoile Rouge.
Ci-inclus trouvez un ordre de Poste pour la somme de $10 50 pour laquelle vous aurez l'obligeance de m'expédier trois paires de BLACK CROOKS, Nos 7, 8 et 6. Tous les travailleurs ici en ont et s'en trouvent tellement satisfaits que je ne puis m'empêcher d'en faire venir pour mes fils et moi.
Tout à vous,
RICHARD FOLWELL.

Galveston, 28 octobre 1879.
Monsieur Durieu.
Monsieur,
Je me fais un plaisir de vous adresser des compliments sur la durée de vos BLACK CROOKS, je les porte dans mon champ depuis le mois de juillet, et jusqu'à présent ils sont [illegible].
Adieu, etc.
GEORGE SENTELMI.

Ce qui précède suffit pour expliquer la vogue qu'obtient aujourd'hui le BLACK CROOK; partout où ce soulier a été mis en usage, il a donné entière satisfaction.

Cet article, quoique supérieur, ne coûte pas plus [illegible] qu'un soulier d'une qualité inférieure; en voilà le prix.

Pour hommes, la paire, $3 50
Jeunes gens, - - - 2 50
Enfants, - - - 2 00

Le Black Crook

LACÉ OU BOTTINES NE SE TROUVE QU'A
L'Étoile Rouge,
COIN
Canal et Baronne,
NOUVELLE-ORLÉANS, LOUISIANE.
ARTHUR DURIEU,
4nov— PROPRIÉTAIRE.

Grande Vente

DE
VÊTEMENTS
POUR
HOMMES,
JEUNES GENS
ET ENFANTS
CHEZ
C. LAZARD,
213, 215 et 217 Vieille Levée,
Près de la rue Dumaine.

CETTE Maison si favorablement connue par toute la ville et la campagne comme étant de confiance et à bon marché, vient de recevoir une immense quantité de vêtements désirables et de goût pour automne et hiver qu'elle offre à des prix excessivement réduits.

GRANDE VARIÉTÉ
D'Habillements Complets
POUR
HOMMES,
JEUNES GENS,
ET ENFANTS,
Ainsi que de
CHAPEAUX,
CASQUETTES,
LINGES DE DESSOUS,
CHEMISES,
CRAVATES,
ETC., ETC. ETC.
Spécialité pour Vêtements d'Enfants de 3 à 9 ans.
Ce que nous offrons dans ce genre est tout ce qu'il y a de BEAU ET DE BON MARCHÉ.
Chacun trouvera son avantage à venir voir et examiner nos
MARCHANDISES
qui se recommandent par la COUPE, l'ÉLÉGANCE, LE BON GOUT, et surtout la DURABILITÉ.
PRIX FIXES.
Vêtements faits sur mesure, sous la surveillance d'un coupeur de premier ordre. Convenance garantie.
Nous invitons nos amis et les marchands de la Campagne, à venir nous voir avant de faire leurs achats ailleurs.
Les commandes par la poste, accompagnées d'une remise, recevront notre attention toute particulière.
6 sept—6m PP.

JOHN GIBSON'S SON & CO,

Choice Old Monongahela, Rye Whiskies.
EDNA RYE.
SINGLE X.
DOUBLE XX.
TRIPLE XXX.
QUADRUPLE XXXX.
PURE OLD RYE.
Nous informons nos clients et le public en général que nous aurons toujours en magasin un assortiment complet des "Whiskies" ci-dessus mentionnés, que nous vendrons aux plus bas prix du marché.
BASSETTI & XIQUES,
28nov—D.J 67 et 69 rue Decatur.

GOMBO FEVI

Conservé en
BOITES DE FERBLANC,
—PAR—
G. W. Dunbar's Sons
Se vend chez tous les GROCERS.
ESSAYEZ en une BOITE pour faire UN BON GOMBO.
26 nov—2m

15 rue de Chartres, près Canal.
Reçu par les derniers vapeurs et voiliers de Brême, un vaste assortiment de Fleurs et d'herbes naturelles séchées, de couleurs naturelles et teintes. Ornements, articles de décoration pour chambres et articles de tous genres pour fleuristes. Le plus bel assortiment de marchandises en cuir de Russie et albums (scrap-pictures); matériaux pour artistes et fleurs en cire.
LOUIS SCHWARZ.
Marchand de livres et d'articles de fournitures de bureaux. 28 nov..1m

AXMINSTER, MOQUETTES, BRUSSELS, INGRAINS.
Le plus grand assortiment, les plus nouveaux genres et les plus bas prix de tout le Sud.
A. Brousseau's Son,
17.....RUE DE CHARTRES.....17
Nouveau stock
De Stores pour fenêtres,
ARTICLES POUR RIDEAUX.
Nattes de Chine et de Cocos.
Toiles vernies de Linoleum.
Couvre-tapis, tapis de cheminée. Nattes en grande variété.
VENEZ VOIR.
23 nov—

TAXES

DE CETTE ANNÉE
PAYÉES A UN
ESCOMPTE LIBÉRAL
—PAR—
PEYCHAUD & BURTHE,
BUREAU—5 GALLIER COURT.
20 nov—15 f

APPAREILS A GAZ.
LUSTRES,
Lucarnes à tubes rentrants pour suspendre au plafond, Lumières pour vestibule, Globes suspendus, Brackets, Bending Pillars, Abat-jour en Porcelaine, Globes de tout genre, Appareils à gaz en cuivre, etc., etc.
Nous offrons ces articles à des prix qui ne sauraient manquer de satisfaire les personnes ayant besoin d'appareils à gaz.
MANION & AITKEN,
Successeurs d'Allen Hill,
28 nov—7f 167, rue Baronne.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 29 nov.—CLASSE No 28.4
Tirage de 4 heures P. M.

78	56	7	72	65	32	67	71	61	3	60	77	30

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans le salon de la Compagnie.
Enregistrement, nous soussignés avons signé ce 29 nov. 1879—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS E. PILIE,
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos agences.

Établissement français à vapeur de Teinture et de Nettoyage.
TOUS les travaux sont faits à la vapeur et dans le plus bref délai possible. Teinture et nettoyage des satinés, velours et cachemires, etc., et nettoyage de rideaux de dentelle, véritable spécialité. Toutes les couleurs sont garanties.
Voyez nos prix et épargnez votre argent en faisant renouveler vos habits!!

Teinture de vêtement d'hommes.	
Habits	$ 75 à $1.00
Pantalons	60 à [illegible]
Gilets	25 à [illegible]
Pardessus	1.00 à 1.25
Habillements complets	1.50 à 1.75
Nettoyage.	
Habits	$ 50 à $ 75
Pantalons	40 à [illegible]
Gilets	25 à [illegible]
Pardessus	75 à 1.00
Habillements complets	1. 1.50
Teinture de vêtements de dames.	
Vêtements complets	$ [illegible]
Robes de soie	[illegible]
Robes ordinaires de popeline, etc.	75 à 1.00
Cachemire—Toutes couleurs	15 à [illegible]
Rubans, par yards	5 à 10
Nettoyage.	
Vêtements complets	50 à $1.00
Robes de soie	50 à 1.50
Robes ordinaires Popeline, Cachemire et Alpaca	50 à 1.00
Gants de peau de Chevreau, la paire	5
Couvertures.	
Simple, courte	$ 75
Double	1.00

Teinture et nettoyage d'écailles au pièce de 3 à 10c. par yards.
Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés.
J. S. HEBERLIN,
196 rue du Canal, près la rue [illegible]
14 sept—6m PP

MÉDAILLES
Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

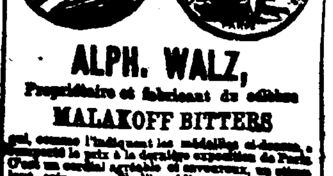

ALPH. WALZ,
Propriétaire et fabricant du célèbre
MALAKOFF BITTERS
qui, comme l'indiquent les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. C'est un cordial agréable et savoureux, un stimulant sain composé d'ingrédients aromatiques et doux, un fortifiant, et [illegible] approuvé par la Faculté Médicale de la Louisiane. Ce bitters est spécialement propre à l'usage des familles.
Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison [illegible] & Cie, pour la vente de la délicieuse bière
AURORA LAGER BEER,
en baril et en bouteilles.
No. 26 rue Conti, entre Decatur et Chartres.

A LOUER.
La belle et excellente maison de résidence située au coin des rues Bourbon et Quartier. Possession en sera donnée le 1er novembre. S'adresser à H. L. Dufour, No 3 rue Conti.
17 oct—

$1200 de revenus en 30 jours par $100 placés. Rapports officiels [illegible]. Profits semblables chaque semaine [illegible] de $10 à $50. S'adresser à T. Potter Wight & Co. banquiers, 35 Wall Street, N. Y.
[illegible]

PLATEFORME et ADRESSE

De la Convention Démocratique Conservatrice Anti-Ring.

AUX VOTANTS DE LA PAROISSE D'ORLÉANS.

Cette convention, avant de soumettre un ticket pour les officiers de paroisse aux votants de la paroisse d'Orléans pour être par eux approuvé ou rejeté aux prochaines élections, croit devoir exposer les raisons qui ont causé sa formation.

Comme on le sait bien, cette ville et cette paroisse sont depuis des années contrôlées par une poignée de politiciens constituant une clique, [illegible] dépourvus de scrupule, laquelle, usurpant le nom de parti démocratique, a réussi à s'emparer des différentes positions officielles, et au lieu d'en remplir les devoirs dans l'intérêt de la population, a refusé de reconnaître qu'elle devait son existence au peuple et s'est servie des places publiques comme d'un levier d'oppression et d'ambition personnelle et pour se maintenir au pouvoir avec ses amis employant dans ce but la fraude aux élections et un dépouillement du scrutin.

Pour réformer ces abus et pour rendre la ville et la paroisse à leurs gardiens naturels (le peuple), L'ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE CONSERVATRICE ANTI-RING s'est organisée et présente ci-après un résumé de ses aspirations et du but auquel elle tend.

1° Elle se propose d'assurer l'élection seulement d'hommes intelligents, honnêtes et capables aux différents emplois, en déclarant [illegible] à ce sujet l'Association s'engage à ne tenir nul compte des prétentions de ceux dont la réputation ne serait pas au-dessus de tout reproche.

2° Les candidats aux deux Chambres de la Législature s'engagent à soutenir toutes les mesures ayant pour objet d'alléger le fardeau sous lequel gémit en ce moment la population.

Voici quelques-unes de ces mesures:

Une nouvelle charte de ville rétablissant le système représentatif, inaugurant la plus stricte économie dans l'administration municipale, garantissant le paiement régulier de leurs traitements aux professeurs des écoles publiques, au personnel de la police et aux employés en général, interdisant toute réduction de salaires ou de traitements, une fois qu'ils ont été établis, à moins que cette réduction ne porte aussi bien sur le traitement du maire ou des autres fonctionnaires largement rétribués que sur celui du professeur ou de l'agent de police pauvrement payé, comme sur celui des travailleurs de rues.

3° Une loi interdisant aux équipages de navires, et principalement de navires étrangers, de décharger ou de charger les dits navires, ce qui prive une classe nombreuse et digne de travailleurs des moyens de gagner leur vie et de soutenir leurs familles.

4° L'abolition de toutes licences sur l'industrie ouvrière et sur les petits boutiquiers qui parviennent à peine à faire de quoi vivre; abolition qui devrait même s'étendre à toutes les branches de l'industrie à l'exception des industries de luxe, pourvu que dans ce cas la licence ne s'élève pas au-dessus de ce qu'exige absolument l'intérêt public.

5° Une loi générale d'élection comprenant les élections "primaires" de tous les partis politiques et décrétant des peines sévères contre quiconque se rend coupable de fraude aux élections primaires ou aux élections générales. Avec une telle loi, il deviendrait impossible de bourrer les boîtes à scrutin, d'opérer des dépouillements frauduleux, de transporter aux endroits où ont lieu les votes des électeurs illégaux venus du dehors, de faire voter pour les personnes mortes, etc.

6° Une loi abolissant l'emploi des détenus du pénitentiaire en dehors des murs de cet établissement, au profit d'individus et de corporations, et en détriment de l'État, emploi qui empêche une classe nombreuse d'honnêtes ouvriers de gagner leur vie et celle de leurs familles.

Convaincus que ces résultats peuvent être obtenus et que, une fois acquis et l'administration de la ville et de la paroisse entre les mains de fonctionnaires honnêtes et capables, notre ville bien aimée retrouvera une partie de son ancienne prospérité, nous sollicitons respectueusement l'appui de tous les bons citoyens pour le ticket que nous leur présentons ci-dessous.

Nous appelons leur attention sur ce fait que les principaux candidats inscrits sur notre liste ont été choisis en dehors de l'association démocratique conservatrice anti-ring, et que ceux des membres de l'association qui ont été désignés candidats, sont, comme les candidats qui n'en font pas partie, d'une réputation irréprochable. Ceci est la meilleure preuve qu'il n'y a eu [illegible] intérêt personnel, [illegible] à ceux qui restaient en dehors pour faire un effort patriotique DANS L'INTÉRÊT DU PEUPLE ET DU PAYS.

TICKET DÉMOCRATIQUE ANTI-RING.

Shérif Civil.
LEON QUEYROUZE.

Shérif Criminel.
JAMES NUGENT.

Conservateur des Hypothèques.
ERNEST MILTENBERGER.

Annotateur des Aliénations.
F. O. MINOR.

Coroner.
DR. WARREN STONE.

Avocat de District.
OCTO N. OGDEN.

Juges des Cours de Cité.
A. L. TUCKER.
F. D. CHRETIEN.
T. J. COOLEY.

Greffiers des Cours de Cité.
DANIEL F. WALSH.
THOS. E. BERMINGHAM.
W. H. MARTIN.

Constables des Cours de Cité.
PETER KAHER.
B. B. PLANCHARD.
ROBERT P. THOMAS.

Greffier de la Cour Civile.
M. McNAMARA.

Greffier de la Cour Criminelle.
GEO. H. LORD.

TICKET LÉGISLATIF.

Premier district sénatorial.
HAMPTON STORY.
STODART HOWELL.

Deuxième district sénatorial.
HENRY TREMOULET.
T. A. FABRE.

Troisième district sénatorial.
J. J. AUBURTIN.

Quatrième district sénatorial.
JOHN G. ROCHE.

Cinquième district sénatorial.
F. R. FOUCHER.

Sixième district sénatorial.
W. C. FLOWER.
CLARKE W. [illegible].

Premier district représentatif.
R. H. BROWNE.

Deuxième district représentatif.
Hon. M. D. LAGAN.
Hon. JOHN KENNEDY.

Troisième district représentatif.
M. F. BIGNEY.
SAMUEL W. MOORE.
MICHAEL J. HART.

Quatrième district représentatif.
WM. H. MORGAN.

Cinquième district représentatif.
FELIX LEGENDRE.
B. PRATTINI.

Sixième district représentatif.
LAWSON L. DAVIS.

Septième district représentatif.
J. V. CHAERY.
J. D. [illegible].

Huitième district représentatif.
WM. ED. CURLEY.

Neuvième district représentatif.
HENRY HUBNER.
LAURENT ROGER.

Dixième district représentatif.
W. B. LANCASTER.
JOHN MAHONEY, Sr.

Onzième district représentatif.
PAUL KALLER.
M. J. McDONALD.

Douzième district représentatif.
FRANK L. RICHARDSON.

Treizième district représentatif.
A. EDGAR LEON.

Quatorzième district représentatif.

Quinzième district représentatif.
JOHN F. [illegible].